
François Mathieu

Traduire pour la jeunesse : un état des lieux

Répondant à la demande de plusieurs collègues travaillant sur la littérature pour l'enfance et la jeunesse, le conseil d'administration de l'ATLF organisait, en janvier 1995, une table ronde sur ce thème dans les locaux de la Société des gens de lettres à Paris, à laquelle participaient plus de quatre-vingts collègues. La même année, les XII^e Assises de la traduction littéraire en Arles accueillaient un atelier sur la traduction de littérature pour la jeunesse (anglais) et une table ronde intitulée « Dessine-moi un mouton »¹. Le conseil d'administration de l'ATLF confiait ensuite à un groupe de volontaires le soin de mener une enquête, afin de dresser un état des lieux et d'élargir son action à ce domaine².

Un questionnaire comprenant huit questions (regroupées ici en dix rubriques) a été envoyé aux 88 collègues figurant dans l'index des spécialisations du *Répertoire des traducteurs membres de l'ATLF* sous la rubrique « littérature pour la jeunesse »³ et à trois autres personnes qui avaient répondu à l'appel paru dans le bulletin de l'association. Nous avons reçu 31 réponses ; le dépouillement de ces réponses est venu conforter notre

(1) Voir le compte rendu de ces manifestations dans les *Actes*, ATLAS - Actes Sud, 1996.

(2) Ce groupe est composé d'Odile Belkeddar (russe), Laurence Kiéfé (anglais), Annick Le Goyat (anglais) et François Mathieu (allemand).

(3) Selon le théoricien suédois Göte Klingberg, la littérature pour l'enfance et la jeunesse peut désigner : 1. les textes dont on considère la lecture comme souhaitable ; 2. les textes spécialement écrits pour les enfants et les adolescents ; 3. la propre production littéraire des jeunes ; 4. des textes puisés dans la littérature dite pour adultes ; et 5. ce que les enfants lisent réellement. C'est essentiellement la deuxième et, en infime partie, la quatrième définitions qui nous intéressent ici.

première impression : celles-ci constituent une description de l'état des lieux, un catalogue des désirs et souhaits et, de toute façon, la preuve d'une passion dont la littérature pour l'enfance et la jeunesse – rappelons que plus de la moitié des titres en circulation sont des titres traduits –, et donc le jeune lecteur et ses relais (parents, enseignants, bibliothécaires, libraires, etc.) ne peuvent que profiter.

1. Langues et ouvrages traduits

La majorité des collègues ayant répondu habite et travaille dans la région parisienne. La première langue traduite est l'anglais (16), suivie à longue distance par l'allemand (5), le russe (4) et l'italien (3). Certaines langues dites rares (le danois, le finnois, l'hébreu, le hongrois, le serbo-croate, le tchèque) sont représentées par un seul traducteur... au même titre que l'espagnol.

Que traduisons-nous ? La part des romans est très dominante (120). Suivent les albums (60), les documentaires (43), les contes (26) et, fort loin derrière, la poésie⁴. En matière de quantité, les différences sont vastes : une collègue a traduit 140 ouvrages, quand telle autre en est à son premier livre. La moyenne s'établit entre 3 et 10 ouvrages. Il y a aussi des spécialistes : six traducteurs ont traduit une trentaine d'albums à eux six, un autre une douzaine de contes.

2. La traduction est-elle votre activité principale ? Sinon, quelle autre profession exercez-vous ? Quelle est la part de traduction de littérature pour l'enfance et la jeunesse dans votre activité globale de traducteur ?

La traduction est pour 12 collègues une activité principale. 4 sont à la fois auteurs et traducteurs. On trouve ensuite 8 enseignants, 2 personnes travaillant également dans l'édition, 1 journaliste, 1 producteur de télévision, 1 psychologue, 1 technico-commercial, une bibliothécaire, un cameraman, un réviseur de traductions.

Deux collègues traduisent en majorité de la littérature pour l'enfance et la jeunesse ; deux 50 % ; et sept entre 20 et 30 %.

3. Comment et pourquoi êtes-vous venu(e) à la littérature pour l'enfance et la jeunesse ? Avez-vous suivi une formation particulière ? Sinon, cela vous a-t-il manqué ?

(4) Une partie importante des albums est traduite directement par des salariés des maisons d'édition. Ces dernières font aussi appel à des spécialistes scientifiques et non pas à nous pour traduire certains documentaires.

Les chemins qui mènent à la traduction sont, pour la majorité, ceux du hasard et de l'opportunité. On relève des propositions d'éditeur (« *la première proposition qui m'a été faite* » ; « *à la demande d'un directeur de collection* »). Le milieu professionnel joue un certain rôle : « *j'ai été libraire pour enfants* », dit une collègue qui, par ailleurs, a eu la chance d'avoir Marc Soriano⁵ pour professeur. Plusieurs collègues avancent leur qualité d'auteurs et ce va et vient entre la création et le truchement. D'autres connaissent particulièrement un auteur étranger « double », qui écrit à la fois pour les adultes et les enfants, et entendent le défendre. Des motivations plus intimes peuvent être à l'origine de véritables vocations. D'une façon générale, celles-ci passent par le rapport que l'adulte entretient avec l'enfance (son enfance ?) : « *J'adore encore qu'on me raconte des histoires et [...] lire à haute voix des histoires à ma fille, aux enfants* » ; « *le goût personnel, profondément ancré en moi de l'enfance sous ses différents aspects : impertinence, goût de la vérité d'une part, fantastique et merveilleux d'autre part* ». La naissance d'un enfant a pu aussi ouvrir des horizons. Reste enfin ce témoignage auquel nous ne saurions rester insensibles : « *Après avoir assisté à une table ronde de l'ATLF en janvier 1995, j'ai orienté mes recherches vers ce domaine et j'ai eu la chance de décrocher un contrat très rapidement. Le reste a suivi.* »

On se doute qu'une grande partie d'entre nous n'a pas suivi de formation particulière, et très rares sont ceux qui le déplorent (un « *parfois* » et un « *sans doute* »). Deux collègues répondant par la négative avancent cependant une formation toute empirique : « *mon expérience de mère de famille m'a beaucoup aidée* » et « *j'ai beaucoup appris en écrivant des "romans des bêtes"* ». 8 collègues évoquent une formation universitaire qui va d'unités de valeur dans le cadre d'une licence ou d'une maîtrise de langue ou de lettres au DESS de traduction littéraire professionnelle d'anglais (Paris VII – Charles V), sans spécialisation pour l'enfance. La meilleure formation, évoquée avec tendresse, est l'expérience vécue à ses débuts par l'une d'entre nous. « *J'ai eu la chance d'avoir affaire, pour ma toute première traduction, à un directeur littéraire qui avait du temps ou du moins le prenait (cela existait encore, à l'époque – fin des années 1970). Ensemble nous avons relu, page à page, le travail hyperscrupuleux que je lui avais remis ; ensemble, nous avons cherché des remèdes à ce qui faisait achopper la lecture. Les passages litigieux étaient*

(5) Marc Soriano (mort en 1995), professeur à l'École des Hautes Études, était l'un des grands spécialistes de la littérature pour l'enfance et la jeunesse. S'intéressant particulièrement au conte, il avait adopté une démarche interdisciplinaire mêlant histoire, ethnologie, psychanalyse et stylistique.

balisés au crayon, parfois assortis de suggestions, que je me souviens d'avoir presque toutes repoussées au profit d'autres solutions (miennes), ce qui ne m'empêchait pas d'adopter avec joie celles qui me séduisaient. Le petit jeu a duré une heure et demie – pour une centaine de feuillets –, mais au sortir de cette séance j'avais compris la différence entre une “version” et une traduction. Il ne me restait plus qu'à forger pour devenir forgeron. »

4. Quels sont les modes de rémunération pratiqués (statistiques sur les trois dernières années) ? L'une (ou plusieurs) de vos traductions pour l'enfance et la jeunesse a-t-elle reçu une aide du Centre national du livre (CNL) ?

Posant la question de la rémunération, nous en mesurons les difficultés et savions un peu d'avance que certains d'entre nous ne seraient guère bavards. Quoi qu'il en soit, les réponses à notre questionnaire ont confirmé une partie de ce que, par expérience personnelle, nous savions déjà. La pratique du forfait est très majoritaire dans le domaine du conte et de l'album, dont une collègue résume la situation par ces mots : « *Les voies des éditeurs sont impénétrables* » ; en effet, la rétribution peut varier de 600 à 3 000 francs « *pour des longueurs de texte similaires* ». En revanche, le roman est surtout rémunéré au feuillet, les prix pratiqués tournant, sans distinction de langues, autour de 100 francs, avec des droits proportionnels souvent limités à 0,5 % et atteignant très rarement 2 % (on trouve une poussée à 10 % en poésie pour une langue rare). Mais on trouve aussi des propositions à 60 et 70 francs, refusées par le traducteur. Des tarifs supérieurs à 100 francs sont une rareté.

À ce propos des aides à la traduction proposées par le CNL, seuls cinq collègues répondent qu'un ou plusieurs de leurs livres en ont bénéficié ; ce qui a permis, dit l'une d'entre nous qui avance le chiffre de cinq ou six, « *de voir mes émoluments étoffés* ». Une réponse semble résumer l'état des choses : « *J'ignore en quoi consiste cette aide.* » Dont acte.

5. Considérez-vous que la traduction pour l'enfance et la jeunesse soit une spécialité ? Y rencontre-t-on des problèmes spécifiques ?

À la première question, 17 collègues répondent oui, et 11 non. Les avis, assez partagés, tendraient à montrer que, s'il existe effectivement des problèmes spécifiques, ce n'est toutefois pas une discipline distincte et que les mêmes obstacles finissent par se dresser devant tous les traducteurs.

Au vu des réponses, il est relativement facile d'établir un catalogue des problèmes spécifiques que nous rencontrons. Le traducteur doit entrer dans des thématiques et références socioculturelles propres à l'enfance et se trouve confronté à une certaine nécessité d'« adaptation » quand ces références ne

peuvent être perçues du jeune public (on ne recourt que très rarement aux notes de bas de page). Les lecteurs ne sont pas des entités abstraites, il faut donc suivre l'évolution des enfants d'aujourd'hui, connaître leur imaginaire, mais sans se mettre systématiquement à leur « niveau ». La traduction du livre pour l'enfance et la jeunesse présente des exigences stylistiques certaines : lisibilité, simplicité du langage, choix du vocabulaire, syntaxe, rythme. Dialogues, jeux de mots, humour posent aussi des problèmes spécifiques. On rencontre enfin dans le domaine de l'album un type de contraintes particulier : l'entrée du texte français dans un espace fixé par l'illustration originale (la pratique de la coédition éditeur français – éditeur étranger est très répandue).

Là encore, on peut citer les propos d'une collègue : « *Entre le roman pour adolescents et le roman pour adultes, une différence demeure: la responsabilité accrue vis-à-vis du lecteur (“Primo, non nocere”). La responsabilité quant au fond – le contenu de l'ouvrage – est en principe du ressort de l'éditeur, ce qui devrait diminuer d'autant celle du traducteur. Mais nous savons tous combien il est facile, en traduction, d'infléchir un texte dans un sens ou dans un autre, de mettre la pédale douce ou au contraire d'accentuer, et cela dans les limites de la stricte fidélité. Responsabilité donc, doublée de celle qui a trait à la forme – laquelle incombe entièrement au traducteur. Celle-ci est à mes yeux d'autant plus lourde que le texte s'adresse à des lecteurs dont la langue n'est pas entièrement formée. Traduire pour les adolescents, si l'on prend la tâche à coeur, c'est vivre de perpétuels états d'âme.* »

6. Quelles contraintes éditoriales particulières (positives ou négatives) avez-vous rencontrées (impératifs de collection, lisibilité, conditions de relecture, traduction ou adaptation, délais, refus, autres...) ?

Seuls deux collègues n'ont pas répondu à cette question. Une troisième collègue n'en voit « aucune pour l'instant », une quatrième évoque « une grande liberté » et une cinquième souligne que, ayant toujours travaillé pour le même éditeur, sans que la situation fût toujours « idyllique, il s'en faut », elle a « toujours eu l'impression d'y être partenaire à part entière, avec droit de cité, contrairement à la littérature générale », pour finir par cette constatation fort réjouissante : « le secteur jeunesse est celui où je me suis le moins souvent posé cette question désenchantée : au fond, les éditeurs aiment-ils les livres ? ». À noter que le nom d'un éditeur avec qui il fait bon travailler revient plusieurs fois.

Le tableau peint par touches successives par tous les autres est franchement moins « idyllique » et pourrait être interprété comme un malaise du traducteur face à l'éditeur (l'une d'entre nous va même jusqu'à

parler de « *désintérêt des éditeurs* » pour la littérature qu'elle défend). Les délais (imposés / acceptés ?) semblent poser des problèmes. Une traductrice cite un délai de deux mois pour plus de 300 feuillets et souligne que le temps imposé (et les difficultés) ne sont pas proportionnels à la rémunération. Tel collègue remarque que la brièveté des délais a entraîné son refus malgré son intérêt pour l'oeuvre proposée. Mais combien d'entre nous peuvent se permettre de refuser une offre ?

Plusieurs se plaignent de rémunérations trop faibles justifiées (par les éditeurs) notamment dans le domaine romanesque par la pratique très majoritaire de l'édition de poche (sans oublier les effets de la « vente par palettes » dans les supermarchés dont certains collègues sont victimes) ou « *sous prétexte qu'il s'agirait d'un travail facile* ». Un traducteur d'une langue rare dénonce le fait que pour un même auteur, un éditeur lui ait proposé 70 francs le feuillet, alors qu'un autre « pour adultes » lui verse 130 francs.

Le grand problème soulevé est celui des interventions jugées intempestives de l'éditeur. Tel éditeur apporte des « *modifications au texte sans en avertir le traducteur* » ; tel autre accomplit « *des coupes sombres* », estimant « *qu'il s'agissait de répétitions* » (la traductrice défendant ces dernières dans la mesure où « *dans un texte pour la jeunesse, par ailleurs très bien écrit, la répétition peut avoir sa place* »). Plus grave encore : une sorte de mise aux normes du jeune lecteur français qu'il faudrait (selon des critères non dits) préserver de certains thèmes sociaux, donc tabous, pourtant abordés par nos voisins (la mort, l'inceste, la drogue, le suicide, etc.), ce qui se traduit par le refus pur et simple ou parfois, en cas d'ouvrage accepté, par le recours aux longs ciseaux d'Anastasia. À cet endroit, il faut rappeler que la distinction traduction – adaptation n'est pas encore une règle clairement définie dans le secteur qui nous intéresse.

Outre la brièveté des délais déjà évoquée, plusieurs traducteurs se plaignent de conditions de travail peu favorables qui vont de la traduction à partir d'épreuves originales non définitives ou de la traduction de « *textes souvent très plats demandant un gros travail de style, de rewriting très mal payé* », à l'inaccessibilité aux épreuves ou à la nécessité d'aller relire celles-ci chez l'éditeur même (les délais, vous dis-je !)

Rappelons enfin que le nom du traducteur ne figure ni en première ni en quatrième de couverture et ce en raison d'une maquette de collection dans le domaine du roman, ou d'une prétendue nécessité de ne pas surcharger la couverture quand il s'agit d'albums. À l'inverse, un éditeur (toujours le même) accompagne toute traduction de trois notices : l'une sur l'auteur, la deuxième sur l'illustrateur et la troisième sur le traducteur.

7. Vos traductions ont-elles été signalées par la critique et comment ? Avez-vous reçu des prix de traduction ? Lesquels ?

Que la connaissance de ce qui se traduit (ou s'écrit) pour l'enfance et la jeunesse fonctionne en vase clos, la présente enquête le confirme. La critique est cruellement absente, de même que les prix de traduction. 8 collègues seulement déclarent avoir lu ou entendu au moins une fois la critique d'un de leurs livres (celle-ci distinguant rarement la traduction en tant que telle). Les grands quotidiens ignorent ce genre (*Le Monde* est cité deux fois et feu *Le Matin* une fois). L'essentiel des critiques paraissent dans des revues spécialisées auxquelles nos collègues ont peu accès. Par ailleurs, les éditeurs ne transmettent que très rarement les critiques qui leur parviennent.

Quant aux prix venant récompenser notre travail, seuls quatre traducteurs de notre échantillon ont reçu un ou plusieurs prix ou distinctions (Montreuil, Aubervilliers, « diplôme Loisirs-Jeunes », prix du Parlement européen, liste d'honneur d'IBBY). Il y a donc là un très gros travail à effectuer, si l'on compare à ce qui se passe dans certains pays voisins.

8. Accepteriez-vous d'intervenir dans les salons, d'assurer des animations dans les bibliothèques, les classes et les associations et donc de promouvoir les textes que vous avez traduits, au même titre que les auteurs et les illustrateurs ?

Peu de traducteurs considèrent qu'ils doivent rester collés à leur ordinateur. Plusieurs évoquent même comme un avantage de leur spécialité, par rapport aux autres genres traduits, le fait que le traducteur de littérature pour l'enfance et la jeunesse peut rencontrer directement son jeune public. Les rares interventions dans les salons, les animations dans les bibliothèques, les classes, sont bien accueillies par ce public et les adultes responsables. Les réponses négatives de certains de nos collègues à notre question sont plutôt dues à une méconnaissance de l'exercice, nettement exprimée par ces mots : « *je ne crois pas pouvoir m'y plier* ». Cette même méconnaissance suscite dans plusieurs cas un « *éventuellement* » plein d'espoir. Ceux qui sont déjà intervenus dans le cadre précité ne demandent qu'à pouvoir continuer, dans des limites raisonnables. Un traducteur, par ailleurs auteur, résume l'intérêt de cette pratique : « *Invité dans des bibliothèques ou dans des classes à parler de mes propres livres, j'en viens toujours à parler de mes traductions et souvent à lire aux enfants des poèmes en français et en langue originale. Ils adorent entendre des langues rares.* » Plusieurs collègues suggèrent que le groupe « Jeunesse » de l'ATLF puisse à l'occasion servir de relais à l'intention des institutions qui invitent des auteurs, des illustrateurs et inviteraient des traducteurs.

9. Seriez-vous intéressé(e) par la tenue d'ateliers (organisés par l'ATLF et son groupe « Jeunesse ») ? Sous quelle forme ?

La participation à des ateliers suscite assez peu d'enthousiasme. Les réticents avancent les difficultés qu'entraînent l'éloignement, le manque de temps. Un habitué met en garde : « *Ayant dirigé pendant une dizaine d'années deux ateliers de traduction, je suis un peu fatigué de ce genre d'activité très utile mais qui prend beaucoup de temps.* »

Quoi qu'il en soit, le besoin existe chez certains collègues qui suggèrent des rencontres avec des éditeurs, « *pour qu'ils comprennent mieux ce que nous faisons et pourquoi il faut exiger une véritable qualité d'écriture dans les textes destinés aux enfants* ». D'autres proposent des rencontres entre traducteurs, par exemple, « *sous la forme de séances de travail avec des traducteurs d'autres langues pour comparer le même ouvrage traduit dans diverses langues* » ; ou avec des auteurs et des illustrateurs pour aborder des sujets transversaux : comment cerner et définir « *le style jeunesse* », l'ouvrage documentaire, le livre humoristique, etc.

10. Qu'attendez-vous du groupe de travail « Jeunesse » qui s'est constitué au sein de l'ATLF ?

L'accueil concernant l'existence d'un groupe travaillant sur la traduction du livre pour la jeunesse est essentiellement positif et les suggestions sont nombreuses. Deux réponses traduiraient notre attente : « *J'en attends une circulation des informations et un soutien dans la négociation avec les éditeurs* » ; il faut que ce groupe « *contribue à faire reconnaître l'importance et la dignité de cette littérature, à promouvoir des oeuvres de valeur, à rendre l'étranger familier, à lutter contre la xénophobie qui touche certains jeunes* ».

Concrètement, les collègues suggèrent majoritairement de se rencontrer pour mieux se connaître, d'échanger des pratiques et des informations, d'aider les débutants (de tous âges) à partager nos joies, d'animer une réflexion pour améliorer la qualité des livres choisis et des traductions, une réflexion sur le problème crucial de la traduction - adaptation, pour que tous les traducteurs sachent bien que la traduction pour la jeunesse n'est jamais un acte « *négligeable* » ; puis, ou parallèlement, de définir un statut aligné sur celui de la littérature générale (incluant des contrats de même nature) ; d'attirer l'attention des médias sur notre travail afin de créer un mouvement d'intérêt pour la traduction du livre pour l'enfance et la jeunesse.